

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, 1e 25 MAI 1962.-

DECRET N° 233 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

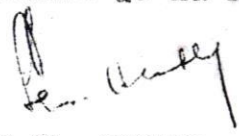
VU le Décret n° 62/PR. du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération pendant l'absence de Mr. Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey;

Pr. Le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République,


S.M. APITHY

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1